

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE AQUITAINE,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 précité,

VU la consultation du comité d'experts statuant sur le tableau d'avancement au grade de SAENES classe exceptionnelle, réuni le 9 juin sous la présidence de Monsieur le secrétaire général adjoint, délégué aux relations et ressources humaines,

ARRÊTE

ARTICLE 1er. -

Sont inscrits au tableau d'avancement au grade de **SECRETARE ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CLASSE EXCEPTIONNELLE**, session 2021, les fonctionnaires dont les noms suivent (6 possibilités) :

A compter du 1^{er} septembre 2021

Liste Principale

	NOM	Prénom	Établissement d'affectation
1	CABRERIZO	Estelle	Rectorat, Bordeaux
2	CHORT	Bernadette	ESPE, Université de Bordeaux
3	MICHELON	Catherine	LPO Saint Cricq, Pau
4	DELANNOY	Anne	Université de Bordeaux
5	RIGAUT	David	Collège Alouette, Pessac
6	BABIN	Martine	DSDEN de la Gironde

ARTICLE 2ème. -

Monsieur le secrétaire général de l'académie de BORDEAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le **21 JUIN 2021**

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie

Xavier LE GALL